



Le Maire

Mairie de Chaumes en Brie

**SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2017
EN MAIRIE - Salle du conseil à 20H00
Articles L 2121-10 et L 2121-11 du C.G.C.T.**

L'Ordre du jour de la séance est fixé de la manière suivante :

1. Approbation du compte rendu du 15 décembre 2016
2. Approbation des décisions du 9 décembre 2016 au 23 février 2017
3. Refus du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et des Châteaux »
4. Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) – Transfert à la Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux
5. Restauration du monument aux morts
6. Columbarium - Accord sur le démarrage du projet et demande de subvention DETR
7. Restauration de l'église - Première tranche des travaux
8. Règlement sur les études dirigées
9. Adhésion d'une nouvelle collectivité au SyAGE pour la compétence "Mise en oeuvre du SAGE" - la Communauté de Communes du Proinois
10. Remboursement dépassements d'honoraires concernant un agent victime d'un accident du travail : Madame Stéphanie HOUDIN.

Fait à Chaumes-en-Brie, le 17 février 2017.



Jean-Paul GUYONNAUD